



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre de la Transition écologique

Paris, le **09 MARS 2021**

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

La secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition
écologique chargée de la Biodiversité

Réf : D21003398

Monsieur Thierry BURLOT
Président
de l'Office français de la biodiversité
12, cours Lumière
94300 Vincennes

Monsieur le Président,

Voilà déjà plus d'un an qu'a été créé l'Office français de la biodiversité (OFB). L'année 2020 aura permis de mettre en place la plupart des instances de cet établissement (conseil d'administration et ses différentes commissions, conseil scientifique, instances représentatives du personnel) et l'organigramme des services. Ce dispositif reste à finaliser avec notamment l'installation du Conseil d'orientation, prévue cette année. Les équipes se sont investies avec détermination dans la mise en œuvre de leurs missions. Leur engagement a été exemplaire, sur des dossiers souvent sensibles, dans un contexte marqué par une organisation interne et hiérarchique nouvelle, et par les conditions de travail imposées par la pandémie. Nous saluons ce travail important qui a permis d'assurer la pleine activité de l'établissement et la continuité des actions engagées par ceux qui l'ont précédé.

Dès qu'il sera créé, le Conseil d'orientation contribuera activement à la réflexion prospective, à l'identification des enjeux et à la construction des stratégies qui s'appliqueront à l'OFB dans les années à venir.

L'année 2021 sera aussi celle de l'adoption du premier contrat d'objectif et de performance de l'OFB. Ce document revêt une importance particulière : il fixera le cadre d'actions et les objectifs stratégiques applicables à l'établissement durant ses premières années d'existence. Il devra répondre aux défis de construction d'une identité nouvelle, prendre en compte la montée en puissance des enjeux de biodiversité, la diversité des acteurs, et le besoin d'un fort ancrage territorial. Il donnera une grande visibilité à l'établissement. Les personnels, confrontés à des transformations successives de leur cadre de travail, disposeront pour leur part d'une référence solide sur l'établissement et ses orientations, et les attentes. Le document contribuera également à la qualité des relations de travail entre l'OFB et l'Etat, et notamment les administrations qui assurent sa tutelle.

Selon les textes applicables, le Conseil d'administration aura à délibérer sur les orientations stratégiques de l'Etablissement sur la base des orientations fixées par le Gouvernement (alinéa 1 de l'article R.131-28-5 du code de l'environnement).

Par ce courrier, nous vous précisons les éléments de cadrage du Gouvernement. Nous souhaitons que le contrat d'objectif et de performance de l'OFB prenne en compte les quatre objectifs suivants, non hiérarchisés, et détaillés en annexe de ce document :

- Soutenir l'activité de connaissance sur l'eau et la biodiversité et contribuer à sa valorisation ;
- Prévenir et contrôler les atteintes à l'eau et la biodiversité et veiller à un usage équilibré des ressources naturelles ;
- Mobiliser les territoires sur l'eau et la biodiversité pour impulser à tous les niveaux des changements transformateurs ;
- Consolider l'organisation et le fonctionnement interne pour favoriser la cohésion et l'émergence d'une culture commune.

Par ailleurs, nous souhaitons que le COP soit assorti d'indicateurs et de critères d'évaluation performants. Il convient en outre d'entretenir avec la tutelle des relations de travail efficaces basées sur des échanges réguliers et transparents. Il importe notamment que la politique de communication, par nature transversale, soit bien articulée avec celle des ministères de tutelle.

Nous vous invitons, en lien avec le Directeur général de l'Etablissement et le Commissaire du Gouvernement, à mettre en place au sein du Conseil d'administration une gouvernance permettant d'élaborer les orientations stratégiques qui découlent de ce cadrage. Vous pourrez saisir le Conseil scientifique pour éclairer la décision du Conseil d'administration. Le Directeur général veillera pour sa part à bien associer les instances représentatives du personnel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.



Barbara POMPILI



Julien DENORMANDIE



Bérangère ABBA

Annexe : objectifs stratégiques en vue du Contrat d'Objectifs et de Performance 2021-2025 de l'Office Français de la Biodiversité

L'Office français de la biodiversité devra, pour ses premières années d'existence, s'affirmer comme l'opérateur national de référence pour l'eau et la biodiversité en s'appuyant sur les savoir-faire existant et en développant une nouvelle culture commune. Son rôle d'animation dans les territoires doit lui permettre d'appuyer son action. Il reste le garant de l'accumulation et de la diffusion des connaissances sur l'eau et la biodiversité. Il est enfin l'outil du respect de l'action de l'Etat dans les territoires face aux usages de la nature. L'Etat fixe quatre objectifs à prendre en compte dans le premier contrat d'objectifs et de performance de l'établissement :

- Soutenir l'activité de connaissance sur l'eau et la biodiversité et contribuer à sa valorisation ;
- Prévenir et contrôler les atteintes à l'eau et la biodiversité et veiller à un usage équilibré des ressources naturelles ;
- Mobiliser les territoires sur l'eau et la biodiversité pour impulser à tous les niveaux des changements transformateurs ;
- Consolider l'organisation et le fonctionnement interne pour favoriser la cohésion et l'émergence d'une culture commune.

OBJECTIF STRATEGIQUE : Soutenir l'activité de connaissance de la biodiversité et de l'eau et assurer sa valorisation

Le développement de la connaissance et de l'expertise sur l'ensemble des ressources naturelles constitue l'une des missions principales de l'office. Mieux comprendre les espèces, les milieux, leurs interactions, les socio-écosystèmes, les services rendus par la biodiversité et les pressions qu'elle subit (pollution, fragmentation et modification des habitats, surexploitation, espèces exotiques envahissantes, changement climatique...) est primordial pour protéger le tissu vivant.

Les systèmes d'information de l'office fédèrent des données publiques sur l'état et le fonctionnement des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins, sur les pressions qui s'y exercent et sur l'impact des politiques publiques. Mises à disposition, valorisées et mises en perspectives, ces données constituent un bien commun, vecteur de sensibilisation du public aux enjeux environnementaux, aide à la décision et source d'activités économiques et d'innovation.

L'office joue également un rôle de « passerelle » entre la science (pas seulement celle qu'il produit lui-même) et la mise en œuvre concrète d'actions de préservation ou de reconquête de la biodiversité. Il tient compte des besoins des différents acteurs (opérationnels et chercheurs) et de l'état de l'art pour contribuer à orienter la recherche et favoriser le transfert des connaissances scientifiques vers l'action. Il établit, pour ce faire, une stratégie de connaissance (incluant donnée, recherche et innovation) à long terme, dirigée vers l'action et qui s'appuie sur le triptyque « faire, faire avec, faire faire ». Les champs couverts par cette stratégie concernent notamment les écosystèmes (population, habitats...), les pollutions, les leviers d'actions (en lien avec les sciences humaines et sociales), les liens santé et biodiversité.

Il contribue à la connaissance par l'observation des milieux et des espèces notamment par l'action de ses agents de terrain. Il coordonne et soutient des systèmes d'observation nationaux sur les milieux marins, les eaux souterraines, les sols.

Il apporte en outre un appui au ministère dans la mise en œuvre progressive de la gestion adaptative des espèces cynégétiques.

En application de la directive cadre sur l'eau et de la directive cadre sur les milieux marins il contribue à la surveillance et à l'évaluation de l'état qualitatif et quantitatif des eaux et milieux aquatiques en appui de la DEB et des agences de l'eau

Les connaissances produites sont capitalisées et valorisées via des outils adaptés et mis à la disposition de tous, via des rapports scientifiques, des publications techniques, des événements (séminaires, journées techniques), des centres de ressources permettant aux acteurs de la biodiversité d'échanger entre eux et de s'appuyer sur cette masse de connaissances et d'outils pour décider et agir sur leurs territoires.

Le développement de la connaissance sur l'eau et la biodiversité fait intervenir de nombreux partenaires, du monde de l'expertise et de la recherche en particulier. La valorisation engage également de nombreux acteurs. Les bénéficiaires externes de ces activités sont multiples : les responsables de politiques publiques, à tous les niveaux territoriaux ; les gestionnaires d'espaces et de projets de territoires ; mais aussi les citoyens qui doivent avoir accès à l'information environnementale ; la société civile et les associations ; les entreprises privées ou les concepteurs de projets d'aménagement.

OBJECTIF STRATEGIQUE: Prévenir et contrôler les atteintes à l'eau et la biodiversité et veiller à un usage équilibré des ressources naturelles ;

L'office exerce des missions de police judiciaire et administrative dans le domaine de l'eau, de la nature et en matière sanitaire de la faune sauvage, sous l'autorité respective des procureurs de la République et des préfets. A l'échelle départementale et pour la partie « eau et nature », les services concernés interviennent dans le cadre d'une action coordonnée par ces derniers au sein des missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN).

Par cette mission, l'établissement contribue à prévenir les atteintes à l'eau et à la biodiversité, les réduire et les faire cesser et permettre des usages équilibrés de la nature et de ses ressources. Il assure également une mission de surveillance, de contrôle et de lutte contre les maladies animales et zoonotiques issues de la faune sauvage, y compris en cas de crise, et contribue à la protection du bien-être animal.

Il apporte dans ce cadre un appui aux services de l'Etat dans l'instruction de certaines demandes d'autorisations et de dérogations en s'appuyant sur la démarche « éviter, réduire, compenser ».

Avec 1800 agents terrains dont de nombreux inspecteurs de l'environnement, mobilisables sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin et dont les pouvoirs ont été renforcés, l'office dispose d'une organisation de police forte et structurée permettant de surveiller, prévenir ou lutter contre les atteintes à l'environnement tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale, y compris en période de crise. Cette organisation sera renforcée par la structuration du service national d'enquête judiciaire composé des futurs officiers judiciaires de l'environnement.

Sur un plan opérationnel, l'office travaille étroitement avec les principaux acteurs de la police de l'environnement, notamment dans le cadre des MISEN : services déconcentrés de l'Etat, parcs nationaux, conservatoire du littoral, réserves naturelles, ONF, etc. En outre il est amené à travailler régulièrement avec d'autres acteurs de la police judiciaire dont l'objet dépasse la sphère environnementale, que ce soit dans le cadre d'une co-saisine par un parquet ou un juge d'instruction ou simplement au travers d'échanges d'informations (police nationale, gendarmerie nationale et douanes notamment). La bonne coordination avec ces services doit être poursuivie, en particulier avec l'OCLAESP dont le déploiement d'antennes territoriales est attendu prochainement.

Les missions de police sont priorisées en fonction des objectifs des documents cadres en matière de biodiversité (Directives, SNB etc.) et selon la stratégie nationale de contrôle déclinée au sein des plans de contrôle départementaux "eau et nature" et des plans de contrôle de façade.

L'office assure également la formation permettant le commissionnement de l'ensemble des inspecteurs de l'environnement.

Il assure la délivrance du permis de chasser.

OBJECTIF STRATEGIQUE : Mobiliser les territoires sur l'eau et la biodiversité pour impulser à tous les niveaux des changements transformateurs

L'office contribue, dans toutes ses missions, à la mise en œuvre des différents leviers d'actions et de solutions identifiées, notamment dans la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité pour agir avec et sur les territoires ; et ce afin d'impulser des changements transformateurs. Cela passe notamment par des actions de mobilisation des acteurs et des citoyens, d'animation d'acteurs qui œuvrent sur les territoires, de soutien financier, d'appui à l'action des pouvoirs publics et des actions menées en propre par l'établissement à valeur d'exemple.

L'office doit tout d'abord favoriser la prise de conscience du fait que la biodiversité est l'affaire de tous, mais aussi la valoriser comme un facteur de dynamisme économique et social en mobilisant mieux et plus fortement les acteurs de la société civile, les collectivités – et notamment les Régions, chef de file « biodiversité », via les Agences Régionales de la biodiversité, les administrations, les acteurs économiques -tous secteurs concernés- et les citoyens. L'OFB travaille ainsi à créer les conditions pour que l'ensemble de ces acteurs se mobilisent et s'engagent à leur mesure notamment via l'initiative dédiée aux collectivités, « Territoires engagés pour la nature », et aux entreprises, « Entreprises engagées pour la nature – act4nature France », et aux autres structures « partenaires engagés pour la nature ». L'OFB mènera une démarche pour mobiliser les citoyens.

L'office joue aussi un rôle de cœur de réseaux, il est un centre de ressources au service de ses communautés d'acteurs en complémentarité des autres grands établissements publics (ADEME, AFD, CELRL, CEREMA, IFREMER, INRAe, ONF, Agences de l'eau...). C'est-à-dire qu'il anime des communautés d'intérêts ou de pratiques, des réseaux d'acteurs, gestionnaires, expertes ou scientifiques et facilite le passage à l'action, sur la base des connaissances scientifiques et techniques, sur la base de retour d'expérience et d'évaluations. Il accompagne également la montée en compétences des acteurs concernés.

Avec un budget d'intervention de 260 millions d'euros, l'office apporte un concours financier à des actions phares au niveau national, ou des actions locales à portée de démonstration. En outre-mer et grâce aux crédits provenant notamment de la solidarité inter-bassins, l'office soutient des opérations permettant de mieux gérer la ressource, d'améliorer l'assainissement de faciliter l'accès à l'eau potable et de préserver la biodiversité.

Disposant d'une expertise indépendante et objective et d'importantes connaissances sur l'état des espèces et des milieux, l'office contribue en outre à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière de conservation et de restauration de la biodiversité et de reconquête de la qualité des eaux, et ce en ce qui concerne les politiques dédiées ou les politiques sectorielles impactant la biodiversité et la qualité des eaux. Il apporte ainsi son appui à l'action des pouvoirs publics, en France, aux niveaux international, européen, national et local.

L'office est enfin un établissement gestionnaire d'espaces protégés, remarquables en termes d'espèces, d'habitats, de fonctions écologiques et de services rendus, soit en propre (parcs naturels marins, sites Natura 2000, réserves, ...) soit en appui méthodologique et opérationnel au travers de sa fonction de tête de réseau des parcs nationaux qui lui sont rattachés ou encore en animation des têtes de réseaux nationales gestionnaires d'aires protégées. L'office agit ainsi avec les acteurs de terrain et les réseaux pour mettre en œuvre la stratégie nationale des aires protégées (2020-2030).

OBJECTIF STRATEGIQUE : Consolider l'organisation et le fonctionnement interne pour favoriser la cohésion et l'émergence d'une culture commune

L'office doit réussir à bien consolider son organisation et son fonctionnement interne lui permettant de faire émerger une culture commune au sein de ses équipes. Ses agents doivent porter avec fierté leur appartenance à l'établissement.

Avec l'aide de ses tutelles, l'office devra trouver un nouvel équilibre entre ses missions. Cette consolidation passe notamment par des processus et outils performants, l'accompagnement des transformations, l'animation des réseaux internes et l'évaluation des actions menées. Les missions de l'office doivent s'inscrire dans la recherche d'efficience et d'optimisation de ses moyens (humains, financiers et immobiliers).

La réussite de la construction passera par un dialogue social de qualité, par une politique d'inclusion et notamment la recherche d'une meilleure égalité professionnelle femmes-hommes. Plus généralement, la gouvernance de l'établissement poursuivra les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

Les synergies et complémentarités avec les services de l'Etat et les autres établissements publics, notamment les opérateurs de l'eau et de la biodiversité, seront systématiquement recherchées. Les 11 parcs nationaux sont rattachés à l'office (mise en commun de services et de moyens). Une convention définit les attendus communs des parcs nationaux et de l'OFB.

Enfin, il est attendu que l'office soit reconnu comme un acteur public de référence pour la biodiversité, la gestion de l'eau et les milieux marins. Et ce afin de porter la biodiversité, dans l'opinion et dans les actions publiques comme privées, au même niveau que le changement climatique, les deux sujets étant profondément liés.